

## Vie quotidienne



### Les visites

Elles sont autorisées de **13h à 18h30**, sauf contre-indication médicale. Pour respecter le repos et la tranquillité des personnes hospitalisées, le nombre de visiteurs est limité à **trois personnes**.

La présence des enfants dans les services est déconseillée.

Vous pouvez également signaler votre refus de recevoir des visites ou une personne en particulier.

#### **Règles applicables aux visiteurs :**

- > Respecter le fonctionnement du service ;
- > Se retirer des chambres ou d'autres lieux sur demande du personnel afin de permettre la réalisation des soins ;
- > Avoir une tenue correcte ;
- > Ne pas provoquer de nuisances sonores ;
- > Respecter l'interdiction de fumer ;
- > Ne pas apporter d'objets dangereux, d'alcool, de médicaments ni de substances illicites.

### Le courrier

Il est distribué du lundi au vendredi dans les secrétariats médicaux des services de soins. Pour être expédié, votre courrier affranchi, vous avez la possibilité de

- > Le remettre au cadre de santé ou à un membre de l'équipe soignante
- > Le déposer dans l'une des deux boîtes postales situées dans l'établissement

Afin de pouvoir acheminer correctement le courrier, merci de bien communiquer l'adresse exacte du service assurant votre prise en charge en respectant l'exemple suivant :

➤ **Centre Hospitalier Le Vinatier**

Nom du service et numéro de bâtiment

Nom et prénom du destinataire

BP 30039 - 95 bd Pinel

69678 Bron cedex

## Téléphone et ordinateur portable

Dans certains services les chambres sont équipées de téléphone. Dans ce cas vous avez la possibilité de faire ouvrir une ligne téléphonique en faisant la demande auprès du cadre de santé qui vous indiquera les modalités.

Des cabines téléphoniques sont également à votre disposition dans l'hôpital.

L'usage des téléphones et ordinateurs portables est laissé à l'appréciation de chaque service. Leur usage peut être interdit pour des motifs thérapeutiques ou pour des raisons de sécurité.

## Les repas

Ils sont servis dans la salle à manger du service ou dans votre chambre si votre état de santé le nécessite. Les diététiciennes veillent à ce que les indications médicales, ainsi que vos convictions religieuses ou personnelles, soient respectées.

## Le linge

Pour votre séjour, prévoyez un nécessaire de toilette et du linge personnel que vous devez entretenir. Seul le linge hôtelier (draps, couvertures, taies d'oreillers...) est fourni et entretenu par l'établissement.

## Le culte

Le respect des croyances est assuré sur l'établissement et l'hôpital met à disposition une salle multi cultes. Un représentant de votre culte peut vous rencontrer sur demande exprimée auprès de l'équipe soignante.

 **TÉLÉCHARGER**

 [Le livret d'accueil](#)

---

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX